COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coalition des entreprises mobilisées pour l'enfance protégée : 27 entreprises unissent leurs forces pour l'insertion professionnelle à terme des enfants, adolescents et jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Paris, le 3 juillet 2025 - Mercredi 2 juillet, l'engagement des entreprises pour offrir un avenir aux enfants et adolescents pris en charge en protection de l'enfance a franchi un nouveau cap. Sous le haut-patronage de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, sous l'impulsion de l'association IM'PACTES et de Accor, un leader mondial de l'hospitalité, un événement a réuni 27 entreprises de toutes tailles et fondations majeures pour signer une Charte inédite, afin de matérialiser leur engagement pour construire des ponts vers l'insertion professionnelle, la confiance, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et adolescents l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'enjeu de mobiliser un écosystème institutionnel, associatif et économique au service de l'insertion dans la société des jeunes majeurs confiés à l'ASE

Sous le haut-patronage et en présence de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et en présence de représentants politiques et institutionnels, de dirigeants d'entreprises de tous secteurs et d'acteurs de la protection de l'enfance, cet événement a permis de réunir un écosystème résolument mobilisé en faveur de l'insertion des enfants et adolescents confiés à l'ASE, en particulier sur le volet de leur parcours professionnel.

En France, près de **400 000 enfants, adolescents et jeunes adultes**[1] sont pris en charge en protection de l'enfance majoritairement en raison de violences ou de carences intrafamiliales graves. Les traumatismes subis dans l'enfance obèrent leur santé, leur scolarité et finalement, leur insertion professionnelle. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui :

- **Moins de 5%** des jeunes confiés à l'ASE s'engagent dans des études supérieures
- **45%** des jeunes sans abris entre 18 et 25 ans sont issus de l'ASE
- Les enfants victimes de violences ont une **espérance de vie réduite de 20 ans** en l'absence de soins précoces

Pour agir concrètement au service de ces enfants et adolescents, et les soutenir dans leur scolarité, leur accès à la culture et leur insertion professionnelle, une coalition d'entreprises mobilisées pour l'enfance a été lancée en novembre 2023, sous l'impulsion de Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Ce réseau au service de l'insertion des enfants et adolescents placés fêtait sa première année d'existence au MEDEF au mois de novembre 2024.

[1] Extrait du rapport « L'aide sociale à l'enfance – Edition 2025 » de la DREES

Une nouvelle page de cette mobilisation s'écrit aujourd'hui, pour la faire grandir et la renforcer, à travers le lancement et la signature d'une « Charte d'Engagement des Entreprises Mobilisées pour l'Enfance Protégée ».

« *La mobilisation des entreprises auprès des enfants, adolescents et jeunes majeurs pris en charge en protection de l'enfance est primordiale : elle leur donne le choix de la place qu'ils occuperont dans notre société, sans déterminisme et idées reçues dépassées. C'est le sens de la signature de cette Charte d'engagement inédite, qui acte officiellement la première coalition d'entreprises mobilisées pour l'enfance protégée. Une charte dont toute l'Association IM'PACTES est fière car elle nous engage collectivement* », résume Céline GRECO, présidente fondatrice d'IM'PACTES.

« *Protéger les enfants confiés à l'Aise sociale à l'enfance, c'est aussi leur permettre de se projeter dans une vie adulte autonome, libre et digne ; leur ouvrir le champ des possibles. C'est tout le sens de l'engagement porté par mon ministère, qui mobilise ses opérateurs, renforce le parrainage et le mentorat, valorise toutes les actions qui permettent à ces jeunes de se projeter. Je salue ici la mobilisation croissante des entreprises, qui jouent un rôle clé pour leur offrir un avenir choisi, et non subi. Cette initiative pourra bénéficier de la dynamique du réseau « Les entreprises s'engagent » soutenu par mon ministère qui compte plus de 100 000 entreprises* . » – Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

<u>27 entreprises signataires mobilisées pour prendre des engagements concrets et structurants</u>

Le mercredi 2 juillet, 27 entreprises et fondations se sont officiellement mobilisées pour la mise en œuvre d'actions concrètes pour accompagner les enfants, adolescents et jeunes majeurs confiés à la protection de l'enfance et leur offrir la garantie d'accéder à un avenir choisi et non plus subi :
Accor, Air France, Axa, BNP Paribas, Bucherer, Deloitte, Engie, la Fondation Covéa, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Fondation FDJ United, la Fondation Francis Bouygues, la Fondation Tikehau Capital, la Fondation TotalEnergies, le Fonds de dotation Héméra, Ginesis Finance, Kering Foundation, L'Oréal, Messika, Morgan Philips, le Mouvement des Entreprises de France, Neutrino ICS, Orange, PCVE, Qobalt Partners, Société Générale, The Cortex Project et TP ICAP.

En signant la charte, ces entreprises se mobilisent dans une approche durable et mesurable à la mise en œuvre d'actions concrètes portant sur les piliers suivants :

- **Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation,** en ouvrant les portes des entreprises aux jeunes de l'enfance protégée ;
  Mobiliser les ressources économiques et humaines, en soutenant les initiatives existantes et en fournissant des équipements adaptés ;
- **Promouvoir une culture inclusive,** en reconnaissant les parcours de vie singuliers des jeunes et en les accompagnant au sein des entreprises ;
- **Renforcer la prévention et la visibilité,** en sensibilisant le grand public aux réalités de l'enfance protégée et en brisant les tabous qui l'entourent.

« *Chaque année Accor forme des milliers de collaborateurs aux métiers de l'hôtellerie – restauration et comptent aujourd'hui plus de 360 000 collaborateurs dont la plupart n'ont pas de diplômes académiques. En France, chaque année, plus de 10 000 postes sont ouverts dans nos 1 700 hôtels allant du luxe à l'économie mais aussi nos 1720 bars et restaurants en tant que réceptionniste, chef, concierge, mixologiste, directeur d'hôtel… Nous avons les moyens et le devoir d'accompagner ces enfants et adolescents vers un avenir épanouit. Accor a toujours joué ce rôle d'ascenseur social depuis sa création il y a presque 60 ans, c'est notre ADN et nous sommes heureux de poursuivre cette mission auprès d'Impactes et du Ministère du Travail de voir que d'autres entreprises, associations mais aussi institutions s'engagent à nos côtés* », précise Sébastien BAZIN, Président-directeur général d'Accor.

Une coalition d'acteurs économiques qui a vocation à s'élargir

Signer cette Charte d'engagement, c'est reconnaître que chaque enfant mérite de pouvoir apprendre, s'enrichir de culture, accomplir ses rêves et ses ambitions professionnelles et accéder à un avenir épanoui.

En s'engageant le 2 juillet 2025, ces entreprises signataires ont ainsi affirmé leur volonté d'aller au-delà des discours, en offrant aux enfants, adolescents et jeunes majeurs pris en charge en protection de l'enfance la promesse d'un parcours professionnel construit selon leurs aspirations, reconnaissant par là-même que la protection de l'enfance est une cause majeure et urgente à laquelle le secteur privé doit contribuer de répondre. Il est essentiel qu'elle puisse continuer de grandir. C'est pourquoi le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, IM'PACTES et Accor invitent désormais toutes les entreprises désireuses de s'engager à rejoindre ce mouvement, pour que chaque jeune puisse avoir l'opportunité de choisir l'avenir qu'il mérite.

***

À propos d'Im'pactes

Im'pactes a été fondée en 2022 par la Pr. Céline Gréco, et intervient auprès des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, pour renforcer leur accompagnement au quotidien tout en favorisant leur insertion professionnelle. Guidée par la conviction que tous les enfants ont droit aux mêmes chances et aux mêmes rêves d'avenir, Im'pactes défend et porte un accompagnement global, humain et cohérent des enfants en protection de l'enfance.

Cet accompagnement, qui a été déployé auprès de 3 000 enfants, s'articule autour de trois programmes qui permettent de :

- favoriser l'accès des enfants et jeunes en protection de l'enfance à un parcours de soin coordonné, à une scolarité sans rupture, et à des activités culturelles, artistiques et sportives de leur choix, pour que chacun puisse se soigner, apprendre, s'épanouir et s'exprimer, au quotidien,
- aider ces jeunes à accomplir leurs rêves et leurs ambitions professionnelles, en les guidant vers l'avenir qu'ils souhaitent et en réunissant les conditions de leur insertion professionnelle.

Im'pactes s'engage aussi dans des actions de sensibilisation de la société tout entière et travaille avec les pouvoirs publics pour faire changer les regards et bouger les lignes.

Ce combat est résolument collectif et est rendu possible par les entreprises qui soutiennent Im'pactes, mécènes et partenaires, qui interviennent aussi aux côtés des jeunes en quête d'insertion professionnelle, et contribuent à ouvrir leur champ des possibles.

Contact presse
elalanne@bonafide.paris
+ 33 7 60 56 78 65

À propos de Accor

Accor est un leader mondial de l'hospitalité proposant des séjours et des expériences dans plus de 110 pays, avec plus de 5 600 hôtels, 10 000 restaurants & bars, des espaces de wellness et de coworking. Le Groupe déploie un écosystème parmi les plus diversifiés du secteur, grâce à environ 45 marques du luxe à l'économie, en passant par le lifestyle avec Ennismore. ALL, la plateforme de réservation et le programme de fidélité du Groupe, incarne la promesse Accor pendant et au-delà du séjour hôtelier et accompagne ses membres au quotidien leur permettant de vivre des expériences uniques. Accor s'attache à agir concrètement en matière d'éthique des affaires, de tourisme responsable, de développement durable, d'engagement solidaire, et de diversité & inclusion. La mission du Groupe s'exprime au travers de sa raison d'être : Artisan pionnier d'une hospitalité responsable, nous faisons dialoguer les cultures, avec passion et générosité. Fondée en 1967, Accor SA, dont le siège social est situé en France, est une société du CAC 40, cotée sur Euronext Paris (code ISIN : FR0000120404) and on the OTC Market (Ticker: ACCYY). Pour plus d'informations, rendez-vous sur **group.accor.com** ou suivez-nous sur **X**, **Facebook**, **LinkedIn, Instagram** et **TikTok**.

Contact presse
xinyue.wang@accor.com